

L'Autorité de la concurrence : "Nous ne subissons aucune pression"

Nous avons joint l'une des rapporteurs planchant actuellement sur le dossier qui concerne la Corse. Cette dernière, si elle a accepté de nous parler de vive voix, nous a clairement fait savoir qu'elle n'était pas habilitée à nous répondre, secret de l'instruction oblige.

Quelques minutes après, néanmoins, l'Autorité de la concurrence nous a rappelés, acceptant de nous guider dans le dédale des procédures et démarches de l'institution. Mais ce sera en off.

"Sur les délais de rendu d'un avis, même si vu de l'extérieur, cela peut paraître long parce que nous avons été saisis en février et que l'avis n'est pas encore sorti, il s'agit en réalité d'un délai très classique, nous expliquent-ils. Il faut savoir que nous sommes soumis à des actes de procédure qui doivent être menés par les services d'instruction, sous forme par exemple de questionnaires envoyés aux opérateurs, d'auditions également, et tout cela prend du temps. D'autant que nous devons d'abord poser un diagnostic pour, ensuite, examiner les problèmes de concurrence et pouvoir proposer des recommandations afin, justement, de lever des problèmes de concurrence pouvant surgir. Tout récemment, il y a dix jours de cela, nous avons rendu un avis qui concernait les produits de grande distribution en Outremer, car nous avions en amont été saisis par le gouvernement il y a un an, et nous avons effectivement mis un an pour accomplir l'ensemble des actes de procédure avant de pouvoir rendre cet avis."

Du temps, mais le jeu en vaut la chandelle, persuade notre interlocuteur en développant.



A l'Autorité de la concurrence, on rappelle que la longueur du délai de rendu d'un avis est très variable selon les dossiers, mais prend nécessairement a minima plusieurs mois. / ARCHIVES JEANNOT F. LUPPI

"Vous le verrez quand nous rendrons notre avis pour la Corse, nos avis sont très circonstanciés, qui présentent la situation avec force détails, c'est quelque chose de très précis, consciencieux évidemment, minutieux et cela requiert du temps. En outre, pendant que nous sommes en cours d'instruction, nous sommes toujours très silencieux, les rapporteurs désignés pour instruire le dossier font certes leur travail mais dans la plus grande discrétion. Ce n'est qu'après, quand nous avons achevé ce travail, que nous sommes

en mesure de communiquer et de répondre aux questions sur la manière dont nous avons procédé et sur le pourquoi des recommandations que nous faisons."

Exercer son autorité en toute indépendance

Côté calendrier, l'Autorité refuse de s'avancer.

"Le calendrier de rendu est aléatoire en fonction des avis, des secteurs, de la complexité, des questions qui se posent, cela varie mais

nécessairement cela demande toujours plusieurs mois. Reste qu'à partir du moment où l'on est saisi, cela se traduit par un avis rendu par l'Autorité, avec généralement deux parties, une partie diagnostic et une partie recommandations. Pour l'instant, le calendrier de sortie n'a pas été fixé puisque les rapporteurs sont en train de travailler sur le dossier."

Une forme de pression est-elle possible?

La réponse est immédiate : "Aucunement. Nous sommes une autorité administrative mais indépendante,

ce qui signifie que lorsque nous instruisons, c'est en toute objectivité, à partir des faits, des questions économiques, juridiques, avec une finalité, déterminer ce qu'il est envisageable de faire ou pas. Lorsque nous faisons face à des grandes entreprises comme la grande distribution, Google, les Gafa (les géants du web, ndlr), nous sommes généralement considérés comme étant courageux. Notre position peut plaire ou déplaire mais en tout cas, elle est toujours faite en toute indépendance, je le répète. Nous avons ainsi rendu un avis sur la distribution des pièces détachées automobiles, en pleine crise de l'automobile. Je peux vous assurer que là aussi il y a eu des tentatives de pression de la part des constructeurs arguant qu'ils devaient garder le monopole au regard des enjeux en termes d'emplois notamment, cela ne nous a pas empêchés de nous prononcer tout en ayant écouté les divers arguments en présence. Nous prenons le recul nécessaire pour voir si les éléments qui nous sont apportés sont validés, confirmés par les faits ou non. On peut faire confiance à l'Autorité. Quand nous voyons que quelque chose ne fonctionne pas correctement et pourrait mieux marcher, nous n'hésitons pas à le dire, nous sommes là pour cela."

À la clé, des recommandations, on l'a dit, également des sanctions. Qui peuvent se chiffrer en millions d'euros.

Si l'on en croit les propos tenus, l'Autorité devrait donc pouvoir exercer la sienne en toute transparence dans la question qui intéresse la Corse.

ANNE-C. CHABANON